

Sommaire

- *Etat civil 2010*
- *Urbanisme 2010*
- *Notre église*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations*
- *Vie des associations*
- *Anecdote*
- *La chronique historique*
- *Calendriers des manifestations 2011*



JANVIER 2011

Le mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous présenter le journal communal et nous vous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Enfin les travaux de l'Eglise ont commencé, l'édifice s'en portera beaucoup mieux. Maintenant nous pouvons faire des projets pour améliorer l'intérieur.

Le réseau électrique prévu en 2010 sera réalisé premier semestre 2011, sans oublier évidemment le transformateur à coté de l'Eglise.

Le permis de lotir sur le terrain en haut du Bout du Lieu vient d'être affiché. Le plan du futur hameau est visible à la mairie. Les travaux vont débuter au printemps, vivement les premières constructions.

Malheureusement en milieu d'année notre boulangerie a cessé son activité. Un commerce qui disparaît n'est jamais bon pour une commune. Merci au café tabac le Théminois d'avoir créé un dépôt de pain et viennoiserie.

N'oublions pas les autres commerces présents sur la commune.

Prenez le temps de lire ce journal, vous trouverez toutes les informations sur notre commune.

M. Bernard LACARRIERE

Etat civil 2010

Pour l'année 2010, mis à part les deux naissances survenues dans d'autres communes citées dans le précédent numéro, nous avons eu le plaisir de célébrer deux mariages, Mme BELLON Liliane et M. CHARRAZAC Robert le 25 septembre 2010 et Mme COLLOT Michèle et BONNET Serge le 30 octobre 2010.

Malheureusement, deux habitants de la commune nous ont quittés : M. BORN Roger le 2 décembre 2010 et M. SERRES René le 22 décembre 2010.

Christiane et Jacques BRUNET sont heureux de nous faire part de la naissance de leur petit fils Tiago, Tom, GOMES qui est né le 30/11/10 à la maternité de Cahors. Félicitations aux parents Lucie et Gérald, aux grands parents ainsi qu'à l'arrière grand-mère Marcelle.



Urbanisme 2010 (D'août 2010 à décembre 2010)

1 permis de construire ; 3 certificats d'urbanisme opérationnel ; 5 certificats d'urbanisme d'information ; 5 déclarations préalables.



Notre église

Voici que commencent les travaux de réfection de la toiture, c'est l'occasion de mieux connaître ce monument qui est propriété de la commune depuis la séparation de l'église et de l'état en 1905. C'est le 15 Mai 1836 que le conseil municipal de l'époque s'inquiète de l'état déplorable de la vieille église sise entre la halle et le vieux cimetière (jardin public actuellement). Le 18 Février 1838, l'état de l'église ne peut attendre et il faut prendre une décision : réparer ou construire une nouvelle église. Un maçon construisant le petit séminaire de Montfaucon est consulté pour établir un devis. Il propose 12 000 francs or pour réparer et 6 503 pour en construire un neuf. Le 13 Juin 1841, Monsieur Alayrac habitant le Mas du Causse (chez Pujade actuellement) étant maire du village, le conseil municipal délibère que la nouvelle église serait construite une partie sur le clos de Manière et le porche sur le communal tout près de l'autre afin de récupérer les pierres à moindre frais. L'architecte (déjà) s'opposa à cette implantation pour cause d'alignement non conforme. Le projet fut déplacé sur un terrain que la commune acheta à M. Delsahut le 29 Août 1841. Le maçon retenu, fut M. Belaygue qui consentit à construire l'édifice pour la somme de 9 720 francs or. Il semblerait que les travaux commencèrent immédiatement puisque le 24 Décembre un office y fut célébré. Enfin le 4 Mai 1845 la construction était achevée. Mais le toit n'était pas construit en Mai 1890 car l'abbé Amadiou curé de Thémines et surveillant des travaux demandait des devis à une fabrique de tôles ondulées (Forges et Fonderies de Montadaire) et aux Ardoisières de la Corrèze. Finalement l'église fut couverte avec des ardoises malgré le peu de pente du toit avec une garantie de 20 ans. La livraison eut lieu en Décembre 1890. Mais durant cinq ans sans toit il y eut des dégâts. Des pierres gelèrent et des fissures apparurent sur des murs. Voici simplement une partie de l'histoire de ce monument. Les ardoises furent remplacées sauf sur le clocher en 1960 par des tuiles. Les tuiles de mauvaise qualité furent remplacées côté nord en 1972.

Cette année toute la toiture va être refaite. L'entreprise Castagné de Saint Jean Lagineste, répare le clocher pour 12 154.20 € HT et Jean Paul Ayrat fera, dans la foulée, le reste pour la somme de 31 856 € HT.



Les finances communales

DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2010

FONCTIONNEMENT

<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>106 831.67 €</u>
<u>Charges à caractère général</u>	<u>48 983.00 €</u>
Eau, assainissement, électricité.....	8 649.64 €
Alimentation.....	317.90 €
Fournitures entretien et administratives.....	1 826.14 €
Contrat de prestations de service (Pech de Gourbière).....	6 877.00 €
Entretien de terrains (fleur, sapin et journée entretien petit patrimoine).....	316.65 €
Entretien bâtiments, de voies et de réseau.....	20 391.07 €
Maintenance (Extincteurs, informatique, photocopieur).....	1 349.49 €
Prime d'assurances.....	1 869.60 €
Fêtes et cérémonies	2 572.02 €
Honoraires +avocats.....	312.23 €
Frais de gardiennage église.....	120.00 €
Indemnités et charges trésorier.....	264.95 €
Frais postaux et télécommunications.....	2 476.31 €
Cotisation Association des élus.....	182.00 €
Taxes foncières.....	1 458.00 €
<u>Charges de personnel</u>	<u>20 739.87 €</u>
Cotisations patronales (élus et personnels).....	6 657.09 €
Personnel non titulaire et cotisations salariales (Mme RAFFY (01/01 au 30/06) et Mme JOUANY).....	7 301.12 €
Personnel titulaire et cotisations salariales (Mme RAFFY (01/07 au 31/12))...	6 781.66 €
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>31 561.65 €</u>
Indemnités du maire et du 1er adjoint, cotisations retraite.....	11 102.21 €
Contribution Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.....	754.68 €
Contributions écoles :.....	16 148.76 €
- Ecole maternelle et primaire de Gramat (3 maternelles et 5 primaires)	(5 733.41 €)
- Ecole maternelle et primaire d'Aynac (5 maternelles et 8 primaires)	(10 255.35 €)
- Chambre des Métiers (2 personnes)	(160.00 €)
Subventions loi 1901.....	3 556.00 €
<u>Charges financières (Intérêts des emprunts)</u>	<u>5 547.15 €</u>

TOTAL DES RECETTES**147 885.52 €**

Produits des services du domaine et ventes diverses.....	2 446.73 €
(Remboursement des taxes par les locataires communaux, redevance FT et EDF)	
Impôts et taxes.....	52 680.63 €
Dotations, subventions et participations de l'Etat.....	60 817.00 €
Loyer Agence Postale Communale	10 582.00 €
Revenus des locations communales.....	19 131.00 €
Produits financiers.....	4.50 €
Produits exceptionnels (remboursement 1 ^{er} acompte assurance suite à l'inondation des vestiaires.....	2 223.66 €

INVESTISSEMENT**TOTAL DES DEPENSES****20 282.02 €**

Capital des emprunts et dettes assimilées.....	14 215.22 €
Remboursement cautions logements communaux.....	326.00 €
Achat tuiles Eglise.....	5 740.80 €

TOTAL DES RECETTES**27 278.68 €**

Remboursement une partie TVA(FCTVA).....	6 777.53 €
Affectation Résultat	14 754.15 €
Encaissement cautions logements communaux.....	339.00 €
DGE Eglise Subvention de l'Etat.....	5 408.00 €

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	106 831.67€	147 885.52 €	+41 053.85€
Investissement	20 282.02 €	27 278.68 €	+6 996.66€
		SOLDE	+48 050.51 €

Compte rendu des conseils municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES DU JEUDI 29 JUILLET 2010, A 21H00

Absent : M. POUJADE C.

Procuration : M. GUICHOT M à M.PRUNET L

Personnes présentes : M. et Mme CREMOUX Y, Mme BOUYGUES G.

Approbation du compte rendu du 18 juin 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le dernier compte rendu de la Communauté de Communes, joint à celui du conseil municipal, a intéressé les conseillers, à renouveler lors des prochaines convocations.

La parole est donnée à M. et Mme CREMOUX : ils se présentent et informent le conseil des raisons de leur présence. Ils souhaitent que le panneau de signalisation installé devant leur maison soit déplacé. Ils ne contestent pas l'utilité de ce panneau. Après discussion, il est convenu d'un rendez vous le samedi 31 juillet à 11 h sur place.

M. et Mme CREMOUX quittent la séance.

M. Le Maire donne à présent la parole à Mme BOUYGUES venue pour la cantine de Gramat.

Cantine Gramat

La secrétaire a joint les mairies de Reilhac, d'Issendolus et Le Bastit, les autres mairies étaient en congés. Reilhac et Bio (d'après Mme BOUYGUES) seraient prêtes à signer la convention avec Gramat, ce qui n'est pas le cas d'Issendolus et Le Bastit mais qui aideraient les familles par un autre biais. Quand à la commune de Thémines, les conseillers souhaiteraient eux aussi aider les familles mais les modalités doivent être déterminées. Une discussion entre conseillers s'engage : Mme LAMOTHE pense que si on aide les parents d'enfants scolarisés à Gramat, il faut aider ceux de l'école d'Aynac, question de parité. M. Le Maire précise que les parents de l'école d'Aynac paieront moins cher le repas que ceux de Gramat même avec l'aide de la commune pour ces derniers. Mme LAMOTHE affirme que l'année prochaine la cantine d'Aynac augmentera. M. SERRES souhaiterait, comme dit à la précédente réunion, le versement d'une aide aux familles du montant de la différence entre les frais de fonctionnement Aynac /Gramat soit 63 € par le biais d'une association.

A la question « Etes-vous d'accord pour verser 1.10 € par repas aux parents d'enfants scolarisés à Gramat ? » les conseillers répondent : 9 favorables et 1 abstention.

La solution envisagée pour le versement serait la création d'une association et le paiement de 1.10 € par repas à l'appui des factures émises par la commune de Gramat (ou photocopie des tickets achetés) par les parents. Le versement à chaque famille serait géré par l'association. Il faudrait prendre une délibération pour une durée d'un an avec le montant de la participation de la commune et le prix du repas à partir duquel la commune participe.

Délibération rapport SPANC

Un résumé est dressé par Mme LAMOTHE. M. PRUNET rappelle que ce ne sont que des chiffres à approuver.

Les conseillers approuvent à l'unanimité, une délibération sera prise à cet effet.

Devis menuiserie pour logement Poste

Distribution des photocopies des devis des entreprises FEYT, DELNAUD et MIROITERIE POINT VERRE aux conseillers.

Après analyse de ces derniers, il est décidé de demander à l'entreprise DELNAUD et FEYT un nouveau devis pour des huisseries en PVC coloris chêne à l'extérieur uniquement.

Un devis pour changer les radiateurs (10), la hotte et certaines prises a été demandé à l'entreprise DELMAS : 2 954 € HT. Ce devis est accepté par l'ensemble des conseillers.

La future locataire souhaite installer une barrière dans le prolongement du mur de La Poste pour avoir un endroit clos devant sa maison. Le conseil approuve cet aménagement.

Suite à la réfection du mur de chez M. et Mme VEDRUNES, les travaux de remise en état ne sont pas satisfaisants : poteaux pour le fil à linge, délimitation de la parcelle avec celle du voisin.

Lotissement

Le devis d'EUCLIDE pour l'enfouissement des réseaux est étudié avec les différentes options proposées avec l'aide de plans.

Enfouissement de la HTA surplombant le futur lotissement communal des Vignes : participation de la commune pour la solution A = 5000 €, solution B = 18 500 €. Le conseil accepte la solution pour un montant de 5 000 €.

Desserte du lotissement communal des Vignes : participation communale sur réseau d'amenée avec tranchées du réseau intérieur réalisées par la commune: 22 475 €. Ce devis est accepté par le conseil à 8 voix pour et 2 contre.

Une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France a eu lieu le 09 juillet afin d'étudier le règlement à appliquer au lotissement. Ce dernier doit être le plus simple possible mais comportera toutefois des recommandations notamment concernant la pente du toit, la disposition des bâtiments ... Le conseil est favorable à ce règlement.

Organisation balades couchers de soleil du 12 août

Le circuit sera de 7 kms, une variante de + 1.9 kms sera proposée. Le détail est expliqué par M. le Maire. Un point relais avec de l'eau et des fruits secs sera prévu à mi parcours. A l'arrivée, des chouquettes, du jus de fruit et du cidre seront offerts aux randonneurs sous la halle. Une lettre d'information sera distribuée aux habitants.

Questions diverses

La commune a reçu un devis de l'entreprise HUG pour la remise en état du vestiaire suite aux inondations du 09 juin. Le montant est de 3 456 € HT.

La commune devait installer un abri bus sur la RD 840 : aucune subvention ne nous a été accordée, cependant sa mise en place semble nécessaire : deux devis ont été demandés mais il faut tout d'abord étudier son emplacement afin d'éviter des problèmes de ruissellement et autres. M. MAZEIRAT propose de demander à l'entreprise MARTY un devis pour réaliser un abri en bâti.

L'estimation de DORVAL (lotissement) étant apparue très élevée (180 000 €), celle-ci a été revue à la baisse (138 000 €) et par la même les frais d'études qui sont basés sur le % baissent.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la boulangerie DA SILVA frères a cessé son activité début juillet. Le conseil déplore cette fermeture et espère vivement un repreneur pour maintenir l'activité des commerces dans le bourg.

La séance est levée à minuit trente.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010, A 21H00

Absent : GUICHOT M.

Absent ayant donné procuration : MAZEIRAT JM à PRUNET L

ROUGIE MC à LACARRIERE B

Approbation du compte rendu jeudi 29 juillet 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le panneau situé devant chez M. et Mme CREMOUX va être déplacé juste après avoir quitté la RD 840 sur la route qui va au Bout du Lieu car nous sommes toujours dans la zone d'agglomération. La largeur limitée sera signalée à 2 mètres avec un petit panneau « sauf riverain ».

Aire camping car, voir si on peut mettre un panneau « stationnement prolongé interdit ».

Le Conseil Général a refait le traçage des lignes blanches sur la route RD840 mais seulement hors agglomération. Entre les deux panneaux, le traçage est à la charge de la commune. M. BRUNET J. doit contacter la DDEA (parc à matériel) pour demander un devis pour le traçage des lignes blanches dans la traversée du village.

Locataire logement Poste et devis menuiserie

La locataire qui devait prendre l'appartement de la l'ancienne Poste s'est désistée pour des raisons personnelles.

Dans le courant de la semaine qui a suivi, nous avons reçu deux lettres de demandes de location pour ce logement. Après lecture de ces deux lettres, il est décidé d'affecter ce logement à Mme BIELLE Justine le plus rapidement possible comme souhaité dans la lettre en l'informant des travaux à effectuer.

Etude des différents devis : deux nouveaux devis PVC chêne extérieur/blanc intérieur. Après discussion il est décidé de choisir le moins cher en l'occurrence l'entreprise DELNAUD. Il convient toutefois de se faire préciser par cette dernière si les poignées sont comprises dans le devis. Si la réponse était négative, il faut demander le prix des poignées et prendre le moins cher entre DELNAUD et FEYT. Demander à ce que le changement des fenêtres soit réalisé le plus rapidement possible.

Délibération CNP assurances

Cette assurance aide les collectivités à financer le salaire des employés en cas de maladie et assurer le service remplacement. La collectivité a l'obligation par ses statuts de maintenir le salaire à ses employés. Le montant de la cotisation s'élèverait à 6.10 % du montant brut annuel des salaires pour l'année 2009 soit un résultat de 719 € annuel. Il conviendra de demander des renseignements complémentaires à la sécurité sociale pour connaître exactement les modalités de remboursement par cet organisme.

Délibération demande de subvention FAPEC : enfouissement réseaux téléphoniques –éclairage public

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques et de la mise en place du nouvel éclairage public, il serait opportun de solliciter l'aide du Conseil Général pour obtenir une subvention. L'ensemble du conseil est favorable et mandate Le Maire pour signer toutes pièces s'y référant.

Congrès des Maires du 03 octobre 2010 à Souillac

Mme LAMOTHE, M. SERRES ET M. LACARRIERE se rendront à ce congrès. Le sujet pour cette année est la réforme territoriale et le devenir de l'intercommunalité.

Questions diverses

A l'avenir, il serait intéressant d'informer les conseillers des permis de construire (PC), déclaration préalable (DP) et certificat d'urbanisme (CU) déposés en mairie avec un rapide descriptif du projet.

A l'appui du registre 2010, il est procédé au détail des PC, DP ou CU jusqu'à ce jour.

Cantine de Gramat: le percepteur de Lacapelle Marvial doit nous dire s'il nous autorise à payer directement aux parents la somme des 1.10 € par ticket de cantine à l'appui des factures envoyées par la commune de Gramat, ceci trimestriellement. La commune de Bio qui dépend de la perception de Gramat procède déjà ainsi.

Abri bus: pour l'emplacement de l'abri bus sur la RD 840 en face de l'entrée du village, il faut savoir à qui appartient la pente du talus, au propriétaire du dessus ou celui de dessous ? Demander à M. NEVEU (cadastre).

Délibération ordures ménagères 2010

Comme chaque année, il faut prendre une délibération pour que les locataires nous remboursent la taxe des ordures ménagères mentionnée sur la taxe foncière. Pour cette année le montant s'élève à 488 € pour

l'ensemble de la commune, moins 39 € (vestiaire stade), ce qui représente 74.85 € par logement mis à part le logement de l'ancienne Poste (départ des locataires au 1^{er} juillet 2010) qui sera effectué au prorata des mois loués.

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 15 points est attribuée à la secrétaire pour une valeur du point de 4.63 €.

Demander à l'entreprise MARTY de faire un devis pour refaire une partie du mur qui longe la propriété de M. et Mme LACARRIERE Michel, le long du chemin.

La commune célébrera le mariage de M. CHARRAZAC et Mme BELON le 25 septembre 2010.

Choralies 2011 : cette association voudrait savoir si la commune serait intéressée par cette manifestation moyennant la somme de 350 €, une quête serait organisée lors du concert au profit de cette même association. Les conseillers ne sont pas favorables et le proposeront au comité des fêtes.

M. SERRES est allé à la réunion de la Communauté des Communes qui avait pour thème l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et notamment pour l'aménagement de la voirie.

La séance est levée à minuit.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2010
A 20H30**

Absents : M. GUICHOT M. et M. PRUNET L.

Excusé : M. BRUNET J.

Personne présente : M. PEYROT G.

Approbation du compte rendu du 10 septembre 2010 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Contrat assurance agent :

Suite à la dernière réunion du conseil, des renseignements complémentaires ont été demandés à Groupama qui propose aussi cette garantie. Mme GALTAUD (responsable de notre collectivité à Groupama) a rencontré M. LACARRIERE et M. SERRES : vu les obligations statutaires (par exemple, en cas d'accident de travail de l'agent, la collectivité a l'obligation de verser 100 % du salaire jusqu'à la reprise du travail ou la mise à la retraite) il est fortement conseillé de souscrire une assurance pour couvrir ces risques. Mme GALTAUD nous a confirmé que l'assurance maladie ne remboursait pas les indemnités journalières à un agent du régime spécial CNRCAL, également confirmé par un agent de l'assurance maladie contacté par téléphone. Le montant de la cotisation est de 5.80 % sur le montant de la masse salariale brute plus les

charges patronales. L'avantage de souscrire à Groupama est d'avoir une interlocutrice disponible et mobile, le pourcentage est moins élevé qu'à la CNP (6.10%), la franchise par sinistre peut être d'au maximum 10 jours (CNP 15 jours) et enfin Groupama garantit 100 % du traitement et non 90 % à la CNP.

Après discussion, le conseil décide de souscrire à Groupama un contrat d'assurance du « personnel des collectivités-garanties statutaires ».

Messe du 11 novembre :

Une messe sera célébrée le jeudi 11 novembre à 11h à l'église de Thémines. M. SERRES commandera des plaques de pizza et de quiche au bar-tabac qui se fournit à la boulangerie de la halle à Gramat. A ce sujet, un oubli dans le journal communal nous a été signalé : informer les habitants que le bar-tabac proposait du pain et des gâteaux. La commission journal, dans la prochaine parution, présentera ses excuses à M. ROBINEAU et en informera les habitants.

Locataire au dessus de la mairie :

M. SAVARY n'a pas honoré ses loyers depuis octobre 2009 ainsi que les charges eau assainissement et ordures ménagères. En mars 2010, le locataire avait constitué un dossier de surendettement auprès de la Banque France. Ce dossier a été accepté en juillet 2010 mais malheureusement M. SAVARY n'a pas respecté les échéanciers auprès de ses créanciers. Après une longue période de conciliation, le conseil décide d'entamer une procédure d'expulsion. Une délibération sera prise à cet effet.

M. SERRES voudrait qu'un état des restes à recouvrer par les locataires soit demandé à la perception tous les trimestres pour réagir au plus vite en cas d'impayés.

Questions diverses

Cantine Gramat :

M. le percepteur a accepté que la somme des 1.10 € par repas pris à la cantine de Gramat soit versée directement aux parents par mandat administratif. Ce paiement s'effectuera à l'appui des factures envoyées par Gramat et d'un certificat administratif et d'un RIB.

Renouvellement contrat assurance bâtiments communaux :

Le contrat a été réactualisé en rajoutant le vol, le vandalisme à la salle des fêtes et aux vestiaires. Les tarifs : 2008 = 1813 € ; 2010 = 1869.60 € ; 2011 = 1881 €. Il sera demandé à Groupama s'il leur est possible de financer une partie de l'abri bus sous forme de sponsoring.

M. MAZEIRAT pense qu'il faudrait demander un devis à une autre assurance et solliciter aussi du sponsoring.

L'entreprise MARTY nous a envoyé le devis pour construire un abri bus de 3m80 de long, 2m20 de hauteur et 2m de profondeur qui s'élève à 2 643.90 € (sans la toiture).

M. SERRES a demandé à Mme DE COCK propriétaire du terrain situé au dessus de l'aire où les bus s'arrêtent, sur l'axe Gramat Figeac s'il était possible de mettre un abri bus dans le talus à priori elle n'y voit aucun inconvénient. Lors de sa prochaine venue, nous lui demanderons si la commune peut construire un abri bus. Si oui, une autorisation écrite sera faite avec implantation sur le terrain et sur le plan. A la suite de

cet accord ne pas oublier de demander une déclaration préalable. Regarder sur le cadastre à qui appartient le terrain où se garent les bus.

Le 30 octobre, nous célébrerons le mariage de Michèle COLLOT et de Serge BONNET.

La commission des bâtiments communaux s'est réunie le 30 septembre pour choisir les tuiles pour la réfection de la toiture de l'église : « modèle cathédrale ». Les tuiles ont été commandées et payées pour avoir un acompte de 30 % sur la subvention de la Préfecture.

La Communauté des Communes a téléphoné pour que l'on enlève deux containers situés derrière l'église, ceux du cimetière. Au départ la Communauté de Communes devait les vider mais depuis l'arrêt de la décharge d'Aynac, les déchets rapportés du cimetière coûteraient trop cher à traiter. Les conseillers décident de remettre les containers au cimetière avec une signalétique pour aider les utilisateurs à trier : « plastique uniquement », « terre et végétaux » et « pots en terre ».

Logement ancienne Poste : l'entreprise DELNAUD, qui doit installer les fenêtres doit venir début novembre. Un autre devis avait été demandé à DELNAUD pour isoler la porte d'entrée, le montant est de 272 € HT. Le conseil accepte ce devis.

L'entreprise CARLUX à Gramat a installé une antenne pour un montant de 295 € HT.

L'entreprise DELMAS a installé le dernier radiateur et revu l'installation électrique.

Un devis a été demandé à l'entreprise RAFFY/VASTENGER pour refaire le plafond de la salle de bains.

Spectacle pour Noël :

Il aura lieu le samedi 11 décembre à Théminettes. Quatre communes participent à cette manifestation : Albiac, Rueyres, Thémines, Théminettes. Nous avons sollicité le Conseil Général pour obtenir une subvention de 300 €, ce qui porterait à 225 € la participation de chaque commune. Toute la population sera invitée. Des invitations vont être envoyées regroupant le 11 novembre, Téléthon et le spectacle de Noël.

Un permis de construire et une déclaration préalable ont été déposés et acceptés par la DDT : VIZY Rémy, restauration grange (à l'angle de la route d'Albiac) et SOLAR FI pour l'installation d'un local à Falguières.

Afin d'effectuer la réfection du mur de chez Vedrunes, la commune et M. BOUVY Jacques avaient laissé l'entreprise VERMANDE passer sur leurs propriétés pour réaliser les travaux.

Après la fin des travaux, ces propriétaires n'ont pas retrouvé leurs parcelles en l'état initial. La commune a reçu un devis de l'entreprise Vermande pour refaire cet aménagement mais la commune ne dépensera rien pour cette remise en état. Une autre solution devra être mise en place.

Depuis longtemps, une voiture est stationnée au Bout du Lieu qui appartient à M. HERNANDEZ. Une lettre lui sera adressée pour l'informer qu'il doit l'enlever.

La grange de M. et Mme BORN est à vendre 80 000 €. Le conseil serait intéressé mais trouve ce prix beaucoup trop élevé.

Bibliothèque : après l'arrêt du passage du bibliobus, l'association Ségala Limargue effectuera peut-être un ramassage pour amener les lecteurs à Leyme.

La question sur l'utilité d'embaucher un employé communal est posée. Après discussion, cette solution n'est pas retenue car trop de problèmes se posent : qui gère l'agent ? Investir dans du matériel ? Où on stocke le matériel ? Qui embaucher ? Nombre d'heures par semaine ?

Un récapitulatif sur le lotissement : réunion pour présenter le rendu études de projet le jeudi 21 octobre. Le projet avance mais le permis d'aménager n'est toujours pas accordé.

M. PEYROT demande à ce que la borne de camping soit limitée dans le temps au stationnement. La décision est prise de le limiter à 12 heures.

La séance est levée à minuit.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010,
A 20H30**

Absent : M. GUICHOT M.

Absent ayant donné procuration : M. PRUNET L à M. MAZEIRAT JM.

Approbation du compte rendu du 22 octobre 2010 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Le Pays de Figeac souhaite mettre en place un SCOT qui sera un outil de planification créé par la Loi SRU du 13 décembre 2000. C'est un cadre de référence pour les PLU et les cartes communales qui doivent lui être compatibles. Le SCOT est la traduction spatiale d'une stratégie locale, harmonieuse et solidaire choisie par un territoire pour un horizon de 15 à 20 ans. Il ne s'attache pas au droit à construire, ou non, sur la parcelle. Le SCOT assure l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels, etc. Le SCOT a un périmètre d'un seul tenant et sans enclave (69 communes). Ce schéma sera obligatoire en 2017. Le Coût de ce schéma est estimé à 150 000 € qui pourra être subventionné à hauteur de 100 000 €.

Pour mettre en place ce projet, le Pays de Figeac qui est une association doit devenir un syndicat mixte. La Communauté de Communes Causse Ségala Limargue doit prendre la compétence SCOT : une modification des statuts est nécessaire.

Une discussion s'engage mais avant de procéder au vote, certains conseillers déplorent d'être mis devant le fait accompli et de n'avoir pas trop le choix.

Etes-vous favorables à ce que la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue prenne la compétence SCOT et qu'elle adhère au syndicat mixte du pays de Figeac ? : 3 abstentions (1 par procuration) et 7 favorables.

Désignation d'un avocat pour le dossier Orange/commune :

Ce jour, Monsieur Le Maire a reçu un courrier du tribunal administratif l'informant qu'Orange avait retiré sa plainte. Une lettre sera donc adressée au cabinet d'avocats pour les informer que nous n'avons pas besoin de leur service.

Des conseillers pensent qu'une position claire doit être prise par rapport au collectif :

- Pas de nouvel opérateur sur l'antenne existante,
- Pas d'implantation de nouvelle antenne,
- Un devis sera demandé à Orange pour déplacer l'antenne : à la suite de ce devis, la commune analysera la faisabilité (l'éventuelle réimplantation devra être précisée).
- Lors de l'implantation d'une nouvelle maison, la commune s'engage à informer le futur propriétaire de la présence d'une antenne à proximité.
- De veiller au respect de la puissance maximum que puisse émettre l'antenne.

Délibération accessibilité pour groupement de commande : diagnostic et réalisation du plan de mise en accessibilité (voirie et aménagement espace public) :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dont l'objectif est de rendre accessible l'ensemble du territoire de la communauté de communes Cause Ségala Limargue aux personnes handicapées et à mobilité réduite, la Communauté de Communes propose aux communes de son territoire un groupement de commande en vue de réaliser cette étude.

La communauté de communes constituera et assurera l'animation et le suivi de la démarche, le coût de l'étude restant à la charge de chaque commune en fonction du nombre d'établissements publics à diagnostiquer dont elle est propriétaire et en fonction du périmètre communal à diagnostiquer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition et décide de participer au groupement de commandes.

Questions diverses :

Assurances bâtiments communaux, un devis a été demandé au Crédit Agricole. C'est la SMACL qui nous a fourni les propositions de prix : 1 338.48 € sans franchise et 1 130.72 € avec franchise. La différence de 542.52 € avec Groupama s'explique par le service de proximité avec une personne qui peut venir sur place et disponible par téléphone, de plus elle connaît la commune. Avec SMACL, c'est une plate forme.

Pour le prochain renouvellement de contrat, il faudra s'y prendre à l'avance et contacter plusieurs agences d'assurances locales.

Une lettre sera adressée à M. V. LABARTHE de la Communauté de Communes pour savoir s'il ne serait pas possible de faire un groupement de commandes pour les assurances.

Demande d'autorisation d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud à Thémines : la période de 6 mois prescrite par arrêté préfectoral du 18 mai 2010 portant sursis à statuer sur la demande de la SNC EIFFAGE, est prolongée pour une durée de 6 mois à compter du 18 novembre 2010.

La Communauté de Communes effectuera des réfections de voirie courant 2011 : VC 106 (Lacabroulate-Pontié coté RD 840) en tranche ferme et en tranche conditionnelle VC 100 (Lestrade-RD 840).

Le tracé des lignes blanches a été refait dans le centre du village, cette tâche incombe à la commune.

Le devis de la SARL MARTY pour refaire le mur en face de l'église est de 704 € HT. Ce devis est accepté.

Le devis de la SARL RAFFY- VASTESAEGER pour refaire le plafond de la salle de bain est de 673.72 € HT. Ce devis est accepté.

Une procédure d'expulsion par voix orale sera effectuée pour le locataire du logement situé au dessus de la mairie. Une solution rapide et efficace doit être mise en place. Les dettes de ce locataire ne cessent de s'alourdir. Une lettre lui sera adressée lui demandant de quitter les lieux au plus vite.

M. DURBANO, locataire du logement T2 nous a informés ce jour de son désir de quitter le logement au plus vite. Nous lui avons rappelé que le délai de préavis est de 3 mois quand ce n'est pas une mutation professionnelle.

La grange appartenant à M. et Mme BORN, située en face de la mairie, a été vendue.

Le spectacle de Noël sera à la salle de concert de Théminettes le samedi 11 décembre à 15h et sera suivi d'un goûter. Le samedi 27 novembre à 11h, un rendez vous est fixé avec les représentants des 4 communes pour organiser cette manifestation.

Urbanisme : M. BRUNET Jean Marie a déposé deux déclarations préalables : une réfection de toiture et une création de bassin au lieu dit Belvert.

Un certificat d'urbanisme d'information a été demandé par Mme BRUNET Marcelle pour la parcelle située à Lagasse.

Une déclaration préalable a été redéposée par M. CROFTON, Le Trinquat, pour la construction d'un garage. En effet le délai qui lui était accordé pour envoyer les pièces manquantes avait été dépassé.

Un chèque de 2 623.73 € doit être encaissé par la commune car il y a eu une erreur sur une facture. Une délibération sera prise à cet effet.

L'emplacement des panneaux des lieux dits ont été déterminés avec M. TILLET de la Communauté de Communes. L'installation interviendra courant 2011, le financement est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

Un devis pour refaire les drapeaux a été demandé à l'entreprise SEDI : 599.4 € HT pour une dimension de 80X80 et 764.40 € HT pour une dimension de 90X100. Ces devis sont refusés car jugés beaucoup trop élevés.

La commune a reçu une proposition de prix de la SARL Jardicausse pour l'achat de sapins. Celle-ci a retenue toute notre attention car les prix sont très compétitifs, de plus la livraison est comprise.

Le permis d'aménager pour le lotissement a été accordé.

Le Téléthon aura lieu le samedi 04 décembre à 15h, au programme : vente de gâteau, gaufres, lacher de ballons puis direction la salle des fêtes avec des jeux (belote, scrabble ...). Un concours de soupe, de tartes sucrées et salées sera organisé. Il sera possible de déguster sur place ces mets moyennant une participation de 5 €.

La journée du 24 décembre à partir de 10 heures seront exposées différentes crèches à l'église, suivie de la messe de Noël à 19h.

La séance est levée à 23h40.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEMINES
DU VENDREDI 07 JANVIER 2011,
A 20H30**

Excusé : M. MAZEIRAT JM

Procuration : M. GUICHOT M. à M PRUNET L.

Approbation du compte rendu du 26 novembre 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Epiphanie : dimanche 09 janvier 2011 à 15H

Les invitations ont été distribuées le lundi 03 janvier 2011. Les galettes ont été commandées, le cidre sera livré en même temps. Prévoir clémentines, chocolats, café, tisane, jus de fruit.

Locations logement

- Départ de M. DURBANO du T2 au 31 décembre 2010 (courrier reçu le 13 décembre 2010). L'état des lieux a été réalisé le 21/12/2010.

M. LASFARGUES Jean Jacques, domicilié à Gramat nous a informé par courrier qu'il était intéressé par cet appartement.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour le louer à M. LASFARGUES à partir du 01 février 2011 pour un montant de 231 €.

- Départ de M. PUJOL et Melle BELON du logement T3 au 28 février 2011 (courrier reçu le 03 janvier 2011).

Ces locataires louaient le garage situé à côté de l'église. Le conseil municipal souhaite à l'avenir le garder pour stocker du matériel.

Ce logement sera donc disponible à partir du 1^{er} mars 2011.

Délibération renouvellement ligne trésorerie pour le lotissement

Les appels d'offres pour les travaux au lotissement devraient être remis à la commune autour du 15 février, le chantier devrait commencer en mars ou avril. Il serait souhaitable d'avoir une maquette qui présenterait

l'implantation des lots, 9 au total, pour informer des éventuels acquéreurs. Le prix du m2 n'est pas encore défini, il faut attendre le résultat de l'appel d'offres qui sera analysé lors d'une réunion de la commission. Afin de continuer le projet, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie à un taux de 1.2476. Une délibération sera prise à cet effet.

Recensement officiel de la commune au 1^{er} janvier 2011 :

- 232 : population municipale
- 14 : population comptées à part
- 246 : population totale

Pech de Gourbières : convention et définition des tâches

Le tarif de la journée pour 2011 n'a pas changé : 300 € HT la journée.

Le conseil procède à la définition des tâches que doit effectuer le Pech de Gourbières tout au long de l'année :

- Tonte du stade :
 - Pour le Tournoi de Pâques
 - Environ 5 passages (mai à octobre)
- Tonte station épuration : toujours propres, autant de fois que nécessaire.
- Entretien village, toutes les rues du village, Le Bout du lieu :
 - Pour la fête votive, 1er week end de juillet
 - 3 à 4 fois selon les besoins (mai, août, novembre)
- Nettoyage cimetière (tonte + feuilles) :
 - Printemps -été (3 à 4 fois selon les besoins)
 - Octobre pour la Toussaint
- Ramassage feuilles :
 - Octobre
 - Novembre selon le besoin
- Nettoyage GR6 et chemins : voir carte ci-joint.
 - Selon besoins.
 - Un nettoyage en hiver peut être réalisé pour couper les branches environ tous les 3-4 ans

Le référent de la commune sera M. Paul BRUNET, conseiller municipal.

Questions diverses

Chèques à encaisser de Groupama :

- 239.20 € de frais d'honoraires pour l'avocat qui devait nous défendre au tribunal administratif contre Orange, remboursement total.

- 2 223.66 € puis sur factures 815.91 € soit au total 3 039.57 € pour rembourser les travaux suite à l'inondation du 09 juin 2010. La facture payée par la commune a été de 4 134.36 € TTC pour ce sinistre.

Un panneau pour un montant de 31.38 € a été rajouté au sens interdit situé au Bout du Lieu.

La facture de la DDT pour le traçage des lignes blanches à l'intérieur du village est de 983.23 € TTC.

Urbanisme :

Certificat urbanisme opérationnel BORN/BECHEMIN : transformation grange en maison ;

Certificat urbanisme opérationnel ANDRIEU Ginette : création de 2 lots ;

Déclaration préalable M. et Mme GRIMAL Roger : véranda

Les élections cantonales se dérouleront le 20 et le 27 mars 2011.

Mme LAMOTHE Mireille signale que la route située à Lestrade allant des containers vers la route de Gramat est en mauvaise état. M. BRUNET J. informera le STR de Lacapelle Marival.

M. PRUNET L. souhaite que des aménagements soient faits pour réduire la vitesse dans le centre du village : panneaux, coussins berlinois, radar ...

La séance est levée à vingt trois heures quinze

Informations

Association Ségala-Limargue - Centres sociaux 2010 - 2011

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - crée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer la vie associative et communautaire dans les cantons de Lacapelle-Marival, Latronquière, Sousceyrac, et leurs environs.

Elle a pour but de :

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en œuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.

- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

L'ASL regroupe deux centres sociaux : espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres ...

L'ASL rassemble aujourd'hui plus d'un millier de familles (usagers et adhérents).

Voici en quelques lignes les principales actions et activités menées actuellement :

Emploi-formation-insertion : Un conseiller professionnel est à l'écoute des bénéficiaires du RSA. Depuis 2005, élargissement géographique aux cantons de Saint-Céré, Bretenoux, Figeac Est, Figeac Ouest, Cajarc, Livernon. Sur rendez vous.

Action collective auprès de bénéficiaires du RSA, en lien avec l'Association du musée éclaté de Cardaillac - vers une insertion socio-professionnelle.

Images de femmes, paroles de femmes : autour de différentes thématiques et de supports variés, arts plastiques, créativité, multimédia, pratiques théâtrales, ... pour un mieux être et une meilleure insertion sociale - A Latronquière.

Ateliers de "Loisirs créatifs adultes" :

Patchwork, couture, broderie, activités diverses, convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux fait maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des stages de formation de telle ou telle technique, ... sont également organisés.

Sur le canton de Lacapelle-Marival, l'atelier fonctionne le mardi après-midi alternativement à Leyme, Sainte Colombe, Issendolus, Thémines

Sur les cantons de Latronquière et Sousceyrac, l'atelier fonctionne le jeudi après-midi alternativement à Comiac, Gorses, Latronquière, Montet et Bouxal, Saint-Hilaire.

S'il y a une demande d'habitants, d'autres communes peuvent accueillir ces ateliers.

Petite enfance : Développement en partenariat avec les collectivités locales et les habitants de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

Micro crèche " les petits princes " - Création en 2002 d'une halte garderie, aujourd'hui micro crèche, soutenue par la MSA et la CAF. Capacité d'accueil de 8 places du lundi au vendredi de 8h15 à 18h 15 à Latronquière.

Structure d'accueil de tous-petits portée par le SIVU "les premiers pas en Ségala". La gestion de cette structure est assurée par l'ASL. Ouverte depuis février 2006 "la Remise" à Labathude, elle a une capacité d'accueil de 18 places – accueil du lundi au vendredi, de 7h 30 à 18h 30.

Ouverture du RAPE « Les petites mains », relais d'accueil petite enfance, sur le canton de Lacapelle-Marival. Accueil, animations, permanences les mardis et jeudis, rue Fricou à Lacapelle-Marival.

Des activités éducatives et de loisirs sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants des cantons de Latronquière, Sousceyrac et Lacapelle-Marival : animations à thèmes, sorties à la journée, mini-camps, stages,

Accueil de loisirs de Leyme

Accueil de loisirs de Sousceyrac

A titre expérimental, accueil de loisirs à Cardaillac durant l'été.

Transport possible en mini-bus 9 places au départ de Latronquière (accueil matin/soir à la crèche les Petits Princes

Au départ de Lacapelle Marival (accueil matin/soir au centre social) pour Leyme.

Possibilité de paiement par titres Evasion CAF46, bons MSA, chèques ANCV, Aide CE, Tarifs dégressifs fratries

Mission ados : montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents, ...

Point d'accueil périscolaire de Leyme : fonctionne durant l'année scolaire, avant et après le temps scolaire
Activité théâtrale : A Leyme, les "fabuleux comédiens" troupe de théâtre d'enfants/ados. Cette activité, existante depuis 2003, s'appuie sur la contribution des parents et s'inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse et du projet éducatif local.

Danse classique, rythmique et modern jazz : mis en place dans le cadre du REAAP, pour enfants / ados.
Professeur de danse : Dominique Alrivie.
Le vendredi en fin d'après midi à Latronquière.

Apprentissage de la natation : organisation de cycle d'apprentissage/perfectionnement à la piscine "la Châtaigneraie" de Maurs la Jolie – prévention contre les risques de noyade et développement de la pratique de la natation chez l'enfant.

Accompagnement à la scolarité :

Pour les enfants du primaire, aide aux devoirs, mais aussi accompagnement de l'élève pour s'organiser dans le travail scolaire, rencontre et échanges avec les parents qui le souhaitent.

Pour les collégiens : ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (jeux coopératifs, photographie numérique, groupe d'échanges...)

Vacances en famille – familles en vacances : des collaborations avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Nord et Vacances Ouvertes permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances. Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale. Concerne une vingtaine de familles chaque année.

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : dispositif national qui est animé par l'ASL sur le nord du département du Lot. Il regroupe des familles, des associations, des élus, des professionnels, des institutions, ... qui agissent dans le domaine de l'appui à la parentalité.

Cultures du cœur : "L'égal accès à tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté". L'ASL est un relais local de cultures du cœur; permet, sous conditions, un accès gratuit à certains spectacles ou activités de loisirs.

Prévention cancer : Soutien / accompagnement individualisé pour le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colo-rectal ; mise à disposition d'un fonds documentaire spécifique, ... en lien avec l'ADECA 46 et la Ligue contre le cancer.

Prévention bucco-dentaire : actions à destination des professionnels et parents petite enfance / des professionnels et résidents FOC/ICM ; des personnes âgées dépendantes et leur entourage familial et professionnel.

Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière auprès du tout public (ateliers cuisine et diététique, activités physiques à partir des potentialités locales,...)

Soutien aux aidants familiaux de personnes âgées dépendantes : dans le cadre du collectif " aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue " (Vivre à domicile en Haut-Quercy, SSIAD du Haut-Quercy, Fédération départementale ADMR, ADMR Canton de Lacapelle-Marival, ADMR Canton de Latronquière, ADAR, des EHPAD et maisons de retraite, MSA Tarn / Aveyron / Lot, CRAM Midi-Pyrénées, Conseil général 46, EPA Figeac Est Quercy, Institut C. MIRET, Association Ségala-Limargue).

Initiatives intergénérationnelles :

- " Il était une fois... et il sera plein de nouvelles fois " : réalisation d'un livre/ recueil d'histoires et de contes à partir de collecte auprès de personnes âgées et d'interventions par les enfants. Livre disponible à prix coûtant à l'ASL-Leyme.

- Réalisation de tapis/tabliers de lecture pour l'éveil des tout-petits ; organisation de temps d'animation autour du livre et des contes.

Partageons nos talents, nos expériences, nos passions : Créons des temps de convivialité, échangeons des savoirs, des pratiques, des expériences !

Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire. Ces temps de rencontre s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

Fenêtre ouverte pour rompre l'isolement : une animation adaptée à la personne âgée fragilisée/dépendante, basée sur l'expression individuelle et sur l'action collective.

Gymnastique d'entretien adultes et seniors :

par un éducateur sportif BPJEPS - à Sainte Colombe, Latronquière, Gorses et dans le cadre des associations de gymnastique volontaire d'Issendolus, Lacapelle-Marival, Leyme Prendeignes et l'Amicale des Aînés de Sousceyrac.

"Ensemble, associations nous" : promotion et renforcement du tissu associatif local : aide individualisée aux associations pour trouver des réponses à des besoins spécifiques ; mise à jour du répertoire des associations ; mise à disposition d'un fonds documentaire "associations" dans les bibliothèques de Latronquière, Sousceyrac et Aynac ; prêt de mini-bus 9 places pour les associations,

Ecole de musique : Création de l'école de musique du canton de Lacapelle-Marival en 2006, agréée par le Conseil Général 46.

En septembre 2010, dissolution de l'association Ecole de musique de Sousceyrac.

Reprise des activités d'enseignement musical sur les cantons de Sousceyrac et Latronquière par l'ASL.

Quatre lieux d'enseignement : Rudelle, Lacapelle-Marival, Sousceyrac, Latronquière.

Enseignements : chant – piano – harpe – accordéon – violon – saxophone – contrebasse – violoncelle – batterie – flûte traversière – flûte à bec – guitare classique – synthétiseur – guitare électrique – guitare basse – éveil musical – solfège – chorales enfants/adolescents/adultes – groupe rock ados / adultes – orchestre – atelier musique improvisée – atelier jazz adultes.

Cyber-TIC pour Tous : ouverture de la cyber-base au printemps 2006, dont le pôle principal se situe à Leyme – initiation à l'utilisation de l'informatique, d'Internet et des outils multi-médias.

Labellisation ESPAP (Espace Services Publics À Proximité).

Pour nous joindre :

- LEYME, 46120
 - Siège Administratif, Rue principale – Tél. : 05/65/38/98/17 – Fax : 05/65/38/99/94
 - ALSH / Restaurant Scolaire – Tél. : 05/65/40/36/69
 - CYBER TIC pour TOUS – Mairie 1er étage – E Mail : jmmondolfo@cyber-base.org

- LACAPELLE-MARIVAL, 46120
 - Centre Social, RD 940, face au crédit Agricole – Tél. / fax : 05/65/11/07/98
 - RAPE « Les petites mains », rue Fricou – Tél. : 06/30/30/30/80

- LABATHUDE, 46120
 - Structure Multi-Accueil "Les 1er pas en Ségala" La Remise - Tél. / Fax : 05/65/11/65/43

- SOUSCEYRAC, 46190
 - Centre social, Place des Condamines – Tél. : 05/65/11/96/71
 - ALSH / Ecole – Tél. : 05/65/33/04/23
- LATRONQUIERE, 46210
 - Centre social, Maison Communautaire – Tél. / Fax : 05/65/40/32/29
 - Crèche « Les Petits Princes » - Tél. : 05/65/11/03/68
- Adresse E Mail : association.segala.limargue@wanadoo.fr
- Site Internet : www.association-segala-limargue.fr

Syndicat AEP de Thémynes



Syndicat AEP de Thémynes

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaepthemines@orange.fr

TARIFS EAU 2011 HT (TVA applicable à 5.5%)

Abonnement principal annuel	: 78.00 € HT
Abonnement secondaire annuel	: 53.00 € HT
Conso de 0 à 300 m ³	: 1.20 €/ m ³ HT
Conso > 300 m ³	: 0.80 €/ m ³ HT
Participation Syndicat Limargue	: 3.43 € par mois
Redevance Pollution	: 0.204 € /m ³

TARIFS ASSAINISSEMENT 2011 HT (TVA applicable à 5.5%)

Abonnement annuel	: 70.00 € HT
Consommation	: 0.90 €/ m ³ HT
Redevance Collecte	: 0.157 € /m ³

Travaux prévus en 2011 :

- Réfection de la canalisation principale, qui alimente la commune d'Issendolus, de l'Incalmie sur Thémines jusqu'à la route 840, commune d'Issendolus.

Pour toute modification intervenant sur votre contrat, prévenez aussitôt le Syndicat et transmettez les pièces suivantes :

- En cas de vente : copie de l'attestation notariale de vente + index relevé le jour de la vente + les adresses postales respectives du vendeur et de l'acheteur
- En cas de décès, indiquez nous le nom du notaire en charge de la succession afin que les factures restant et à venir soient comptabilisées par le notaire.
- En cas de changement de nom (divorce, donation, ..), courrier manuscrit et signé par toutes les parties concernées.

L'eau en chiffres :

- 9 communes adhérentes
- 98.23 km² de territoire desservi
- 2 162 habitants
- 1 295 abonnés
- 1 526 compteurs
- 180 937 m² d'eau facturés en 2010
- 25 analyses annuelles réalisées par la DDASS et le Conseil général du Lot

L'assainissement collectif en chiffres :

- 3 communes adhérentes (Aynac, Rudelle, Thémines)
- 960 habitants
- 261 abonnés
- 266 compteurs
- 19 643 m² d'effluents facturés en 2010

Service technique :

Mr Couderc Gérard
Mr Brunet Gilles
Mr Chalier Frédéric
(50% eau, 50% Assainissement)

Service Administratif :

Mme Rougié Carine
Mme Raffy Stéphanie

Permanences téléphoniques :

Lundi : 9h00 - 12h30
Mardi : 9h00 - 12h30
Mercredi : fermeture
Jeudi : 9h00 - 12h30
Vendredi : 9h00 - 12h30
Samedi : 9h00 - 12h00

Vie des associations

Association des propriétaires et chasseurs de Thémines

Président : VIATGE Didier

Trésorier : CLEMENÇON Pierre

Garde chasse particulier : CLEMENÇON Pierre

Piégeurs agréés : VIATGE Didier CLEMENÇON Pierre

Plan de chasse chevreuil : 15 colliers attribués

Club Sport Détente

Changement de bureau.

Suite à l'assemblée générale, qui s'est déroulée le 15 décembre 2010, l'association a procédé à l'élection d'un nouveau bureau. La composition est la suivante :

Président d'honneur : LACARRIERE Bernard

Présidente : CASTAGNE Evelyne

Vice Présidente : BALAT Ginette

Secrétaire : LUCHET Andrée

Trésorière : GRIMAL Josiane

Rappel : les cours ont lieu à la salle polyvalente tous les mercredis à 20h hors période de vacances scolaires.

Les amis de l'Ouyse

Pierre Clémenton, son président, et tous les adhérents vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2011. Que notre petite rivière ne tarisse jamais et que les poissons y soient nombreux. Le concours de pêche est encore loin mais nous y pensons car il faut commencer à acheter des lots de qualité. L'association a encore participé à l'organisation du Téléthon, en avançant les fonds nécessaires aux achats pour l'organisation.

Cette année nous donnons rendez-vous à une cinquantaine de pêcheurs qui seront heureux de partager un moment de convivialité le deuxième dimanche de Juillet.



Comité des fêtes : Le renouveau Théminoïis

La fête de Thémines en grand chamboulement !!!

Le comité de fêtes profite du journal communal pour vous faire part des multiples changements qui auront lieu cette année pour votre fête de village ! La date restera le premier weekend de juillet (1^{er}, 2 et 3 juillet 2011). En revanche le programme a été modifié en fonction des attentes des Théminoïis.

En effet, « la fête pour les jeunes » ne marche plus depuis quelques années puisque Molières est une concurrence imbattable ! » nous dit un villageois, « nous devrions faire tout un autre programme, et pourquoi pas innover avec de la salsa, ou autres types de soirées à thèmes, abordables pour tout le monde ! » C'est pourquoi les deux soirées disco seront réduites à une seule, le vendredi soir animé par Sonoxygen, le samedi laissera place au repas communal vers 20h30 animé par l'orchestre des Musiciens du Haut Quercy, enfin le dimanche, à partir de 18h vous pourrez désormais apprendre à danser sur des airs cubains, puisque le trio Virtual Timba se fera un plaisir de vous inviter à la salsa. Le concert s'étendra jusqu'à 20h30 après quoi vous pourrez manger des mets cubains. Pour les plus courageux, une animation salsa vous emmènera jusqu'à trois heures du matin !

Pour ce qui reste des journées, les aubades seront toujours le samedi et dimanche matin, le vide grenier aura lieu le dimanche animé par la banda des Cabécous, le protocole de commémorations (messe, monument et apéritif sous la halle (sangria blanche) restera aussi le dimanche !

Toutefois, la fête des jeunes aura lieu le dernier weekend de juillet ou le premier d'août, date à définir. Ce sera un weekend animé par deux soirées disco et un concours de pétanque le samedi soir.

Le comité des fêtes vous remercie pour votre participation en 2010 en espérant vous voir présents pour les événements de 2011, et vous présente ses vœux les plus festifs !!



TRIAS

Thémines-Rueyres-Intercommunale-Association -
Spéléologique

Christian Brunet – 24 220 Coux et Bigaroque
Christian.brunet12@wanadoo.fr

Les activités du club de spéléologie théminoise en 2010, et les perspectives pour 2011.

Une année 2010 bien remplie

Fort de 21 membres, le TRIAS a effectué plus de 120 sorties sous terre et a participé à de nombreuses actions organisées par le CDS (Comité départemental de Spéléologie) du Lot, par le Spéléo-Secours du Lot, ou par l'Ecole Départementale de Spéléo (EDS). Le détail de toutes ces sorties fut présenté à l'Assemblée générale du club, qui s'est tenue à Thémines, le 12 décembre dernier.

Notre association spéléologique a ainsi effectué de nombreuses séances de désobstruction dans quelques trous du Lot, avec le soutien de spéléologues d'autres clubs du département ; la spéléologie est surtout un sport d'équipe !!! Ces chantiers en cours se concentrent sur une perte de l'Alzou à Gramat (plus de 60 mètres de galerie dégagés), une igue au Bastit (- 17 mètres) et une perte dans le bief d'un des moulins de Thémines,- perte connue déjà par les bâtisseurs du moulin-. De plus, de par son côté « bicéphale », le TRIAS œuvre aussi en Dordogne, où résident 10 spéléos. Cette année, les périgourdins ont creusé une igue jusqu'à la découverte d'une galerie en partie obstruée et noyée, 16 mètres sous terre. Ils ont aussi découvert le départ d'une grotte, et l'ont curée sur 30 mètres. Enfin, c'est une igue quasiment bouchée, mais prometteuse qui occupent les pensées de nos amis casqués. Ces journées sont l'occasion de vivre l'aventure du découvreur, mais aussi de se retrouver de façon conviviale, autour de mets fins délicats achetés bien souvent chez notre boucher.

Histoires de chèvres, de gouffres, et de casse-croûtes



Désob au Bastit



Désob en Dordogne



Gramat



Dordogne

La spéléologie théminoise est aussi celle des explorations de cavités classiques. Une quarantaine de sorties eurent pour objet la visite ou l'initiation des nouveaux, dans les grands trous lotois. Trois membres du TRIAS étant désignés par le Préfet du Lot comme accompagnateurs pour les visites des Pertes de Thémines (avec trois autres spéléos du Lot), le club a permis à des belges et à des figeacois de découvrir les beautés de l'Ouyse souterraine (et la gastronomie locale).



Les pertes de Thémines lors de la visite du réseau avec des spéléo belges. Cl. Fabriol, Brunet

Le TRIAS a participé aussi à des travaux d'exploration ou de dépollution organisés par le CDS. Plusieurs membres du club ont contribué à l'exploration et la topographie de la rivière des Vitareilles, à la suite de l'exploration du réseau Traoucat à Viazac (Braunhie), et à la dépollution d'une igue à Espédaillac. Enfin le TRIAS est présent dans les exercices secours du Spéléo-Secours Français et dans les sorties à thème de l'Ecole départementale de Spéléo.

Mais les théminoïses ont surtout vu les activités du club avec la dépollution des pertes (des « gouffres ») qui a quelque peu enfumé le village. Une grosse perte bouchée depuis des décennies, a pu ainsi être réouverte. En octobre, ce sont les traditionnelles Journées Nationales de la Spéléologie qui ont permis à de nombreux enfants du village de découvrir la spéléologie.



JNS 2010



Nettoyage des pertes en juillet 2010

Et 2011 ?

Les projets sont nombreux et variés.

Compte-tenu du fait que 6 personnes de plus ont rejoint le club, les sorties d'initiation vont se multiplier. C'est l'occasion pour celles et ceux qui veulent se mettre à ce sport de pleine nature de nous contacter.

Les travaux de désobstruction vont se poursuivre avec l'ambition de découvrir des galeries vierges de toute trace humaine. Certains signes sont encourageants. La participation du TRIAS aux JNS, début octobre, est déjà programmée, avec la collaboration de plusieurs clubs lotois.

De même se poursuivent les sorties inter-club, les exercices du Spéléo-Secours (quatre spéléos du TRIAS participent à la mi janvier à un exercice secours dans la Braunhie), et les explorations organisées par le CDS 46 (Vitarelles, Commande....)

Cependant, d'autres travaux vont être mis en chantier cette année. La soirée « diapos » et film à Thémines, dès que possible. Et, avec le soutien de la commune, de l'Association Culture et Patrimoine et du CDS 46, la consolidation des murs des deux moulins qui sont dans les gouffres. Ce serait fort regrettable que ce patrimoine (unique dans le Lot, voire ailleurs), commun à nous tous, disparaisse peu à peu sous nos yeux. Enfin, à la demande du CDS 46 qui veut réactualiser l'inventaire des grottes du Lot, le TRIAS va arpenter le causse théminoïse (et celui des communes alentours) pour relever tous les trous, contacter les propriétaires, topographier et photographier ces galeries. Depuis l'époque de Gaston Canet, bien des igues sont restées inexplorées !

Afin de répondre à notre souci constant de sécurité, et aux exigences légales (normes EPI), le TRIAS va, une fois de plus, investir dans du matériel neuf (équipement individuel, cordes et amarrages).

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous solliciter pour une sortie ou pour aller voir un trou. Vous pouvez contacter Marc Guichot, Christian Brunet, ou Pierrot Dutarte.



Le TRIAS souhaite à tous les théminoïses, et à leurs proches, une bonne année 2011

Association culture et patrimoine

Notre association est toujours aussi active. Elle a participé dernièrement à l'organisation de la journée TELETHON, à la décoration de l'église pour Noël. Elle a débroussaillé et rendu à la pratique de la marche à pied le petit chemin de la route d'Albiac au lavoir de Peyrissac. Les lavoirs- sources de Saint Martin , des deux ponts, du Bournat ont été nettoyés . Deux maçons ont été contactés pour faire un devis pour réaliser des travaux de sauvegarde des moulins des gouffres. Le projet de ballade virtuelle est au stade de réalisation du scénario. Les explications, les récits, les photos, des contes seront installés dans un petit boîtier commandé par un système GPS. Il sera mis à la disposition des visiteurs et servira de guide. Les recherches à La Madeleine sont au point mort par manque d'autorisation de poursuivre les sondages. Les études sur le passé de notre village ne sont pas pour autant arrêtées. Gérard Peyrot poursuit inlassablement les moindres indices dans les archives. Si vous connaissez des noms de lieux non consignés sur les plans officiels faites les lui connaître. Bernard Vidal nous à promis la liste des vieux métiers du village et le nom des artisans. Nos prochains travaux : ouverture pour les promeneurs du chemin de la D840 au chemin de Laval. Désenvaser le lavoir de Peyrissac, reconstruire le toit de la source de Cassidouze (entre la Madeleine et le hameau de Gruffiel) ,la préparation de la journée des moulins qui aura lieu le 12 Juin. Son thème est le patrimoine caché. Notre commune est bien placée et très concernée avec ses grottes. Une réunion tous les premiers Jeudi du mois au local de l'ancienne poste à 20h30 nous permet de faire le point. Nous souhaitons une bonne et heureuse année à tous les Théminoïis. Nous tenons à remercier nos sponsors: le crédit Agricole de Gramat pour nous avoir offert une aide de 500Euros ainsi que le Crédit Agricole de Lacapelle Marival pour la même somme, le conseil Régional pour l'obtention d'une subvention de 300€ soumise à conditions et la commune de Thémines pour une subvention de 300€. Cela nous à permis d'acheter une tronçonneuse, une débroussailleuse et du petit matériel. L'achat d'un vidéo projecteur est dans nos projets afin de vous faire partager nos découvertes. Notre association manque de bras venez nous rejoindre.



Téléthon

La générosité des Théminoïses est toujours présente pour cette manifestation puisque la recette a été de 698€. La somme est sûrement plus élevée car il y a des dons par téléphone dont nous ne connaissons pas la valeur. Au nom de Téléthon je vous remercie et vous transmets les meilleurs vœux de l'AFM. Cette nouvelle année se présente mal pour l'association car il est question de ne pas renouveler la convention avec France Télévision. Ceci portera tort à cet élan de solidarité. 200 000 bénévoles, 53 000 associations, 10000 communes se mobilisent chaque année pour faire avancer la recherche et combattre les maladies qui n'intéressent pas les grands laboratoires. C'est un événement national tous les ans. Notre participation compte, mais elle est aussi l'occasion de se rencontrer autour d'un dessert ou d'une bonne soupe. Cette année, le concours a eu son petit succès. Plusieurs diplômes ont été distribués. La liste, hélas, s'est perdue. Toutes les préparations étaient aussi originales qu'excellentes. Bravo.



Le jury du concours de soupes

U.F. MARIVALOIS

Nous souhaitons remercier la municipalité de Thémines pour leur soutien du stade de Thémines qui au niveau de l'UF Marivalois est le lieu de l'entraînement du club avec plus de 30 personnes aux entraînements du mardi et vendredi, sans compter les matchs des équipes Séniors. Un grand merci aux sponsors et habitants de Thémines lors du passage du calendrier où l'accueil d'année en année n'a pas changé, dont l'intérêt du football dans la commune.

Bonne année à tous au nom de l'UFM, une pensée pour tous et toutes celles qui nous ont quittés ces dernières années.

Les Co présidents HUG Bernard et BRUNET Jean Marc

DES COMPORTEMENTS REPREHENSIBLES

Roger Born, vient de nous quitter, je lui dédie ce récit afin de perpétuer son souvenir. Il était un nostalgique du temps passé. Un jour il m'a livré cette anecdote en parlant de sa jeunesse où la pauvreté était un fardeau quotidien. Cependant les enfants inventaient des jeux pas toujours appréciés par les parents et l'instituteur.

En 1930 environ, il y avait encore à Thémines beaucoup de commerçants, d'artisans et des foires. La plus grande était le 18 Janvier, les deux autres moins importantes se tenaient le 11 Mai et le 18 Octobre. Les jours de foire étaient des jours exceptionnels pour tout le monde. Les familles s'y rencontraient le long des étals ou sur le foirail entre les animaux. Les commerçants arrondissaient leur chiffre d'affaire, livraient ou prenaient les commandes. Les estaminets et restaurants tournaient à plein régime. Quelques établissements organisaient en soirée un petit bal pour les fêtards qui n'hésitaient pas à dépenser l'argent qu'ils avaient gagné le matin. Pour les enfants, s'ils étaient en vacances, c'était une grande fête.

La foire du 11 Mai tombait cette année-là un Jeudi. Les grands, du cours du certificat d'études de l'école de Monsieur Delpech, eurent l'idée d'aller eux aussi, y vendre quelque chose sans en informer les parents. Le printemps était arrivé très en avance et les garnements avaient constaté l'éclosion de couvées d'oiseaux sauvages. Le matin de la foire, la tournée des nids se fit dangereusement, mais les écervelés n'avaient pas froid aux yeux. Les nids de pies aux sommets des grands peupliers bercés par le vent, ont donné des sueurs froides à plusieurs dénicheurs. Enfin, tout se passa bien et les petites pies poussant des cris, furent acheminées au marché, attachées en grappes par une patte. Les nouveaux forains entre deux éclats de rire, exhibaient les oisillons encore nus qui avaient les yeux exorbités et un gros ventre. « Cent sous la pie, cent sous pour mettre une pie tendre dans sa marmite, cent sous c'est pas cher » disaient les garnements, en mimant les marchands de volailles. Ce fut une sacrée rigolade, car des commentaires sur la marchandise, du genre « Ce n'est pas avec ces dindons que l'on fera ripaille à Noël » donnaient du sel à la farce. C'était sans compter sur la présence de Monsieur Delpech qui avait la réputation de ne pas rigoler du tout et qui faisait son marché. Le vieil instituteur n'eut rien à dire, son regard suffit à transformer les joyeux drilles en piètres fuyards. Le lendemain, la leçon de morale du matin fut particulièrement longue sur le respect des animaux et de la vie en général. Elle fut suivie pour quelques uns par la conjugaison de temps complexes que la langue française hésite à utiliser le tout appliqué à des verbes dont on ne connaissait pas l'existence avant cette foire. La sanction fut assortie d'un exercice de recopiage qui ferait disjoncter actuellement les photocopieuses les plus puissantes. Quant aux pauvres oisillons, les chats du voisinage abrégèrent leur calvaire.

Par la suite, Monsieur Delpech fut félicité pour les bons résultats de ses candidats au certificat d'études, particulièrement en conjugaison, en explication de texte et en morale. Les écoliers devinrent des hommes respectueux puisqu'ils réussirent leur carrière-, est-ce un hasard, dans le commerce et ils parlent encore aujourd'hui de ce souvenir avec nostalgie.

Les familles de Thémines qui ont traversé les siècles¹

Il est assez remarquable, voire exceptionnel, de trouver la présence de certains patronymes durant plusieurs siècles. Alors que la plupart des familles actuelles apparaissent à partir du 18^e, voire 19^e siècle, certaines ont parcouru les siècles malgré les guerres, les épidémies ainsi que les différents courants migratoires.

A partir des archives qui remontent au mieux au 13^e siècle on peut faire l'inventaire de ces familles qui ont participé au destin de notre village.

- La famille Lalo :

Elle se distingue, depuis l'origine dans les premiers documents du 13^e siècle. On rencontre encore ce patronyme de nos jours dans la région. C'est dans la charte, de 1263, que figurent Hugues et Pierre Lalo désignés comme consuls de la communauté de Thémines face au seigneur Girbert de Thémines. Ils sont encore présents, comme représentant les habitants du village, en 1435, dans un compromis entre le seigneur d'Anglars et les habitants de Thémines, au sujet de terre se trouvant vers Leyme.

Au 17^e siècle cette famille comporte plusieurs membres, dont certains habitent le hameau de Gruffiel, d'autres, le bourg de Thémines ainsi que le hameau de Puylagarde. Ils sont serrurier, consul et même procureur d'office de Thémines.

L'origine du patronyme Lalo remonte au franc « *al ôd* » qui signifie tout bien en pleine propriété, donnant en latin *allodium* et en ancien occitan « *per alo* » dans les cartulaires.

- la famille Laurens :

Elle apparaît après la guerre de cent ans dans le compromis entre le seigneur d'Anglars et les habitants de Thémines, comme ci-dessus. Nous n'avons aucune information sur leurs professions. On les trouve dans le bourg de Thémines mais aussi dans les hameaux du Cossoul et de Puylagarde jusqu'au 18^e siècle.

Ce patronyme provient à l'origine des noms de baptême issus de *Laurentius*, diacre espagnol martyrisé à Rome, en 258. A comparer à Saint Laurent à Saint Céré.

- la famille Gailhard :

Elle trouve son origine au 15^e siècle avec Jean, forgeron habitant le bourg de Thémines. Au 17^e siècle on recense un consul ainsi qu'un procureur du marquisat de Thémines. Pendant la Révolution, Géraud Gailhard, prêtre de la paroisse de Thémines, se fera remarquer par son opposition aux nouvelles règles imposées par la République.

Ce patronyme dont l'origine est soit celtique soit germanique (*wala*) aura pour orthographe, à l'époque gallo-romaine, *galia* qui signifie homme fort, vigoureux.

- la famille Martori (y) :

Jean Martori est tisserand en 1435 et il fait partie, lui aussi, du compromis avec le seigneur d'Anglars. Au 17^e siècle on trouvera Guillaume meunier et consul de Thémines, Guillaume, dit migou, maréchal ferrand. Jean Martory dit trouillé, certainement celui qui faisait l'huile de noix et Pierre, dit touninel. Ils habitent tous le bourg de Thémines.

Ce patronyme dont l'origine provient de *Martyrius*, l'ermite des Abruzzes qui fut martyrisé à Constantinople et qui est représenté par Saint Martory dans la Haute Garonne.

¹ Cette étude ne peut être exhaustive car elle ne dépend que des archives connues à ce jour. Elle a été volontairement limitée sur la période allant de l'origine des archives jusqu'à 18^e siècle.

- La famille Lafon :

Antoine est le premier recensé en 1435 habitant le bourg de Thémines. Au 17^e siècle, Pierre Lafon est praticien (médecin) et réside le bourg de Thémines et Blaise habite le hameau de Gruffiel haut. Au 18^e siècle on trouve Jean et François.

Ce patronyme désigne l'habitant du lieu appelé La Font désignant la source, la fontaine. Il n'est pas impossible de penser que le mas de Lafon, situé à Rueyres, ait une quelconque liaison avec le nom de famille.

- La famille Pons :

On trouve cette famille avec Guillaume en 1457 habitant le bourg de Thémines, puis au 17^e siècle Guillaume, consul habitant le mas du Causse et Bernard qui lui habite Gruffiel bas.

Patronyme dont l'origine est *Pontius*, martyr en 258 qui eût un culte fort vivant au Moyen-âge dans le Midi de la France. On se trouve, comme dans bien des cas, devant la mutation du prénom en nom de famille.

- La famille Lavaysse ou Lavayssière :

Pierre et Hugues Lavaysse sont cités en 1435 dans le compromis avec le seigneur d'Anglars, déjà évoqué. Ils habitent le bourg de Thémines. Ce patronyme se modifie et prend la forme lavayssière. Cette famille va occuper les fonctions de consuls de Thémines au 17^e et 18^e siècle.

Le patronyme Vaysse vient de *vax* qui donne *la vaissa* en occitan. C'est le nom du noisetier, du coudrier. On trouve bien à Thémines le toponyme du pech de Lavayssière.

Cette analyse pourrait se poursuivre bien au-delà avec d'autres exemples, mais pour éviter toute lassitude du lecteur nous en resterons à ce stade. Sachez que si vous désirez faire une analyse de votre patronyme, je reste à votre disposition pour vous apporter mon éclairage.

Note complémentaire :

Au 11^e siècle, les personnes ne portaient qu'un nom de baptême. L'explosion démographique du 12^e siècle oblige les populations à donner des surnoms aux individus afin d'éviter les confusions : c'est la naissance du nom de famille.

Patronyme et toponyme sont étroitement liés et l'origine des noms de famille prendra souvent sa source dans les noms des lieux. Il n'en sera plus de même à partir du 13^e siècle où le sentiment de propriété de l'individu apportera son empreinte dans les noms des terroirs.

Calendrier des manifestations 2011

Lundi de Pâques

19 juin

1^{er}, 2 et 3 juillet

Fin juillet ou début août

Dimanche 10 juillet

1^{er} week end d'octobre

Autour du 11 novembre

Tournoi de Foot

Journée du patrimoine, exposition sur les grottes

Fête votive, repas, vide grenier, soirée salsa ...

Fête votive, bals dico, concours pétanque

Concours de pêche

Journées Nationales de la Spéléologie

Cérémonie religieuse suivie d'un apéritif offert par la commune

Bloc notes

Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

Utile

ADMR Lacapelle-Marival : 05-65-40-94-03

Association Ségala Limargue : 05-65-38-98-17

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Mercredi jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.